

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 25 mars 2026**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis No 01-2026**

Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la toiture du bâtiment A du Martinet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Nicole Gay, Virginie Burnier et Anne Guisolan, Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich s'est réunie le mercredi 25 février 2026 à Rolle (bureaux d'Enjeu).

Madame Mery, présidente du Codir et Monsieur Nicolas Walter membre du Codir, Madame Isabelle Houmard Directrice Générale d'Enjeu et Monsieur Daniel Moncada, responsable service technique, étaient présents à notre réunion.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 10 février qui nous a également été présenté en détail.

Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour la transparence des explications reçues et la qualité des explications fournies.

Préambule

Le préavis propose l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 350'000 TTC afin de rénover la toiture du Bâtiment A du complexe du Martinet, dont l'entretien relève d'Enjeu.

Cette rénovation est rendue nécessaire par une stagnation d'eau persistante sur la toiture, actuellement contournée par une solution provisoire au moyen de pompes. L'isolation de ce toit, âgée de plus de 50 ans s'est tassée avec le temps. Cette stagnation crée des infiltrations d'eau dans le bâtiment.

Il est proposé de refaire les pentes et de poser une nouvelle couche d'isolation par mousse projetée.

Remarques générales

Plusieurs devis ont été demandés et la solution retenue est pérenne et à la fois la plus efficace. Il sera possible, le cas échéant, de procéder à une nouvelle pose de mousse projetée dans un futur lointain. Les montants par poste (échafaudage CHF 35'000, dépose des panneaux CHF 40'000, honoraires CHF 35'000) sont des estimations maximales. Un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) a été mandaté pour des études ce qui explique les honoraires de CHF 35'000. Des travaux imprévus sur le toit sont possibles et se confirmeront au démontage des éléments qui justifie un poste « Divers et imprévus » de CHF 25'000, 7 % du total.

A la fin des travaux, un contrat de maintenance sera conclu. Le coût de cette maintenance est estimé à moins de CHF 5'000 par an.

Les panneaux photovoltaïques sont la propriété de Romande Energie. Dans la convention qui lie la Enjeu/la commune de Rolle et la Romande Energie les responsabilités ne sont pas décrites en cas de démontage prématuré. Comme ces panneaux ne sont pas en fin de vie, il appartient à Enjeu de les démonter. Enjeu est libre de contracter une société externe, potentiellement moins onéreuse. Il n'y aura pas d'impact financier dû à la perte d'exploitation des panneaux pour Enjeu. Le remontage des panneaux photovoltaïques interviendra ultérieurement et fera l'objet d'une négociation distincte, les conditions contractuelles devant être renégociées

Le montant final sera amorti selon les critères MCH2, conformément au nouveau règlement comptable.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité le préavis no 01-2026 et ses conclusions à savoir :

- D'adopter le préavis N°01-2026 Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la toiture du Bâtiment A du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 350'000.- TTC pour ladite réfection de la toiture;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cette réfection.

Rolle, le 5 mars 2026

Rolf Keller, Président

Anne-Laure Berger

Nicole Gay



Anne Guisolan

Virginie Burnier

Christian Scaiola

Boris Wirrich